Nations Unies S/PV.7186



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7186e séance

Jeudi 29 mai 2014, à 10 heures
New York

Président :	M. Oh Joon	(République de Corée)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Lamek
	Jordanie	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2014/336)

14-41303 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2014/336)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan du Sud et du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/375, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Tchad.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/336, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2156 (2014).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter de la présidence par votre pays des travaux du Conseil pour le mois en cours, pendant lequel le Conseil a examiné le rapport périodique du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2014/336), faisant suite à l'examen stratégique du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), et pendant lequel il a également prorogé le mandat de la FISNUA, par la résolution qui vient d'être adoptée (résolution 2156 (2014)).

Je voudrais, à cette occasion, exprimer notre reconnaissance et nos remerciements à nos frères et amis d'Éthiopie, pour les efforts que fait ce pays pour promouvoir la paix et la stabilité au Soudan, en particulier dans la zone d'Abyei, par l'intermédiaire de la FISNUA.

La résolution qui vient d'être adoptée souligne clairement, dans nombre de paragraphes, l'importance de la mise en œuvre des accords signés entre le Soudan et le Soudan du Sud au sujet d'Abyei. En effet, tout règlement définitif de la situation passe par le dialogue et la négociation entre les deux parties. Aussi appuyons-nous les paragraphes portant sur la mise en œuvre de ces accords, et en particulier l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en date du 20 juin 2011, l'Accord sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, en date du 29 juin 2011, l'Accord relatif à la Mission d'appui au contrôle de la frontière, en date du 30 juillet 2011, ainsi que les accords concernant les mécanismes de coopération et de sécurité signés le 27 septembre 2012. Il ne fait aucun doute que tous ces accords représentent un tout, qu'ils forment un accord d'ensemble, qui doit donc être appliqué pleinement, sans discrimination. Cet ensemble d'accords signé par les deux parties le 12 mars 2013 a été porté à la connaissance du Conseil de sécurité, dont il est devenu document officiel.

Si nous tenons à renouveler notre détermination de mettre en œuvre ces engagements, nous insistons parallèlement sur le fait que – est-il besoin de le redire – le plus court chemin vers un règlement définitif des problèmes de la zone d'Abyei passe par l'application des accords visant la mise en place d'arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité, autrement dit d'un conseil législatif, d'une administration et d'une police à Abyei, afin de combler tout vide existant sur les plans administratif ou sécuritaire et de créer un climat propice à la coexistence pacifique et à la stabilité entre les différentes factions, à savoir les tribus Misseriya et Ngok Dinka. Ensuite viendra le règlement définitif instaurant la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

La résolution qui vient d'être adoptée a d'ailleurs réaffirmé qu'il n'y avait d'autre voie que le dialogue pour parvenir à un règlement définitif du différend.

De plus, la résolution comporte une mise en garde contre l'adoption de toute mesure unilatérale, et nous nous sommes engagés, de surcroît à ne pas prendre de mesures de cet ordre. La résolution confirme au demeurant les préoccupations exprimées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine concernant les mesures prises par la tribu des Ngok Dinka en vue d'un référendum unilatéral.

Tout en exprimant nos réserves concernant la suppression de la partie de paragraphe qui n'apparaît plus dans la résolution, nous nous félicitons de l'opposition qu'affirme le Conseil à toute mesure unilatérale. À cet égard, nous rappelons que le retrait de l'armée soudanaise de la zone d'Abyei a été effectué en application des accords susmentionnés et de la feuille de route de l'Union africaine, que le Conseil a entérinée dans sa résolution 2046 (2012). Nous nous sommes entretenus avec les membres du Conseil sur ce sujet et avons réaffirmé notre attachement aux accords entre les deux parties portant sur les mesures de sécurité, y compris la création d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée et l'application du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Les rapports du Secrétaire général ont confirmé notre engagement en la matière et notre respect de l'application de ces mesures.

Le Conseil sait que toute velléité de lancer des idées ou propositions nouvelles dépassant la portée des accords déjà signés et visant à imposer des solutions hâtives aurait une incidence catastrophique pour la situation en Abyei, où elle ne ferait que compliquer encore la crise. Aussi n'avons-nous cessé d'affirmer et réaffirmons-nous encore notre engagement de mettre en œuvre les accords signés avec nos frères du Soudan du Sud.

Au cours des quatre prochains mois, qui est la période de prorogation du mandat de la FISNUA, nous comptons avancer réellement dans la mise en place des mécanismes de sécurité et d'administration et nous espérons que nos frères du Sud feront de même. À cet égard, je voudrais rappeler aux membres du Conseil, que je remercie au passage, qu'en deux occasions consécutives le Conseil a salué la sagesse avec laquelle le Soudan, et le Président Al-Bashir en particulier, a géré la situation face aux évolutions au Soudan du Sud. Nous sommes très attachés au retour de la stabilité dans ce pays voisin, étant donné que la situation a des répercussions sur notre pays et qu'il s'agit en définitive de nos frères et sœurs. Même avant le référendum, nous savions parfaitement que le Soudan du Sud, même s'il devenait un État indépendant, ce que nous avons pleinement accepté et dont nous nous sommes félicités, n'allait pas déménager ailleurs et que nous resterions à jamais voisins et frères.

Nous avons donc toujours eu à cœur de mettre en œuvre tous les accords, notamment ceux relatifs à Abyei, et de créer tous les mécanismes nécessaires à l'instauration d'un climat propice à un règlement global. Nous espérons que nos frères et sœurs du Sud continueront de respecter leurs obligations découlant des accords passés, afin qu'on n'arrive pas à la fin de la période de quatre mois sans avoir pu mettre en place les mécanismes prévus. C'est ainsi que nous pourrons avancer dans la voie définie par les accords précités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Une nouvelle fois, Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer devant le Conseil de sécurité pour la troisième fois au cours de la présidence coréenne. Bien que ce soit un honneur et un plaisir pour moi que d'être ici au Conseil, j'ai aussi conscience que je le dois malheureusement à la multiplicité des crises auxquelles sont confrontés notre pays et notre région. Je porterai mon attention aujourd'hui sur la situation à Abyei et sur la manière dont, selon moi, nous pouvons sortir de l'impasse actuelle.

Je commencerai par me féliciter de la décision du Conseil de sécurité de prolonger de quatre mois le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Même si nous estimons que c'est une durée très courte pour relever les défis en matière de protection dans cette région, cette prorogation nous offre la possibilité de trouver des solutions plus durables au problème d'Abyei. Je voudrais également dire toute ma reconnaissance et ma gratitude au Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie ainsi qu'au commandant de la Force et à son personnel courageux pour leur détermination à protéger notre population. Comme je l'ai souvent dit, le meilleur atout de la zone d'Abyei et des Misseriya voisins est la présence de la FISNUA.

Je tiens à remercier mon collègue du Soudan pour le ton très positif de sa déclaration sur la situation, un ton qui, s'il se traduit dans les faits avec le même esprit et la même bonne volonté, pourrait nous permettre d'aller de l'avant. La réalité, toutefois, est que nous avons du

mal à trouver une solution définitive à la situation. C'est pourquoi dans ma note intitulée « Propositions visant la stabilisation provisoire de la situation à Abyei » (S/2014/ 356, annexe), que le Conseil a pris en compte dans son examen de la résolution sur la FISNUA (résolution 2156 (2014)), j'indique que la situation me semble être dans une impasse telle qu'il faut d'urgence faire preuve de créativité si on veut l'empêcher de se détériorer encore et de provoquer une nouvelle catastrophe dans la région.

Selon moi, la priorité absolue est à présent de stabiliser la zone en y instaurant une administration digne de ce nom et en veillant à ce que les Ngok Dinka puissent rentrer chez eux, se réinstaller et mener une vie productive en toute sécurité, sans avoir à redouter de violentes attaques de leurs voisins. Il est tout aussi important de répondre aux besoins des Misseriya, à la fois dans leurs zones de résidence habituelles et dans la zone d'Abyei où ils migrent à la saison sèche en quête d'eau et de pâturages. Pour cela, il faut d'urgence faciliter le dialogue Ngok Dinka/Misseriya en vue de promouvoir la paix et la réconciliation durables.

L'aspect tragique de la situation à Abyei est que les récents affrontements sont venus obscurcir au moins un siècle de coexistence pacifique et de coopération largement attestées entre Ngok Dinka et Misseriya. Cette coopération exceptionnelle était considérée par tous, y compris par les administrateurs coloniaux britanniques, comme un exemple positif dans un contexte caractérisé par des violences interraciales, interethniques et interreligieuses généralisées entre les communautés vivant le long de la frontière entre ce qui était alors le Nord et le Sud-Soudan. De fait, certains continuent de penser que c'est un modèle hérité du passé qui mérite d'être restauré et reproduit.

Ces liens cordiaux se fondaient sur la reconnaissance et le respect que les deux communautés, en particulier leurs dirigeants respectifs, avaient l'une pour l'autre. La protection que les chefs ngok dinka accordaient aux Misseriya et à d'autres communautés du Sud-Soudan durant la saison où ils migraient dans la zone d'Abyei était particulièrement importante à cet égard. Il convient d'ailleurs de noter que des éleveurs dinka et nuer venus de différentes provinces du Sud-Soudan, aujourd'hui devenues des États du Soudan du Sud, se rendaient aussi en territoire ngok dinka pour échapper aux inondations pendant la saison des pluies. C'est une des grandes raisons pour lesquelles Abyei est un véritable carrefour reliant le Soudan et le Soudan du Sud.

Nous prenons acte du fait que la communauté internationale n'a pas approuvé le référendum de la communauté d'Abyei et n'a pas reconnu la majorité écrasante qui s'est exprimée en faveur du rattachement au Soudan du Sud. Il est pourtant largement admis que le référendum a été bien organisé et s'est déroulé de façon efficace et transparente, et qu'il reflète les aspirations véritables des Ngok Dinka. Mais sans la coopération du Soudan et l'appui des organisations régionales et internationales, l'expression de ses aspirations n'a aucun effet concret.

Il convient néanmoins de rappeler que les Ngok Dinka ont agi dans l'esprit de la proposition du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par l'ancien Président sud-africain, Thabo Mbeki, qui avait suggéré que le référendum ait lieu en octobre, autrement dit le mois où le référendum de la communauté ngok dinka a été organisé. Acceptée par le Soudan du Sud et rejetée par le Soudan, cette proposition avait en outre été approuvée par l'Union africaine et son conseil de paix et de sécurité, qui la considéraient comme le meilleur moyen d'avancer dans le règlement des difficultés posées par le problème d'Abyei.

En octobre 2013, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait demandé instamment au Conseil de sécurité d'accorder son appui à la proposition de l'Union africaine. Le Conseil n'a pas été en mesure de donner une réponse positive à cette demande. En tout état de cause, c'est être réaliste que de reconnaître que seul un règlement négocié auquel le Soudan et le Soudan du Sud s'engageraient de bonne foi permettra d'instaurer une paix, une sécurité et une stabilité réelles dans cette zone.

Le Président Salva Kiir s'efforce de trouver un équilibre entre deux politiques : appuyer les aspirations des Ngok Dinka et rallier la coopération du Président du Soudan, Omer Hassan Al-Bashir. Jusqu'à présent, les deux dirigeants n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur Abyei. Entre-temps, il faudra prendre des mesures urgentes afin de stabiliser les conditions de sécurité, tant pour les Ngok Dinka que pour les Misseriya.

Pour stabiliser la situation à Abyei pendant la période intérimaire, tandis que les dirigeants du Soudan du Sud et du Soudan négocient le statut final d'Abyei, je suis d'avis que les Ngok Dinka ont besoin et méritent de retrouver le statut administratif

autonome dont ils jouissaient auparavant – et qui s'accompagnait de relations cordiales et de coopération avec les Misseriya – mais cette fois-ci dans le cadre d'arrangements de sécurité garantis sur le plan international et en coopération avec les Gouvernement sud-soudanais et soudanais. Nous ne devons pas oublier que les Misseriya, eux aussi, jouissent de leur propre administration autonome dans le cadre national du Soudan. De tels arrangements – marque d'un respect mutuel – permettraient à cette zone de se stabiliser, de connaître un développement social et économique et de relever le défi que constitue son rôle de passerelle entre les deux Soudans. Je tiens à réitérer que les détails de ma proposition pour la stabilisation d'Abyei sont contenus dans la note que j'ai déjà mentionnée tout à l'heure (S/2014/356, annexe).

L'objectif de mes remarques n'est ni de proposer des solutions pour résoudre la question du statut final d'Abyei ni de saper les propositions à l'examen, mais plutôt de proposer des idées afin de normaliser la situation en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité pour la population locale – les Ngok Dinka et les Misseriya. Je crois aussi que cela contribuera à créer un climat propice à des négociations plus constructives et plus coopératives sur le statut final d'Abyei entre les dirigeants du Soudan du Sud et du Soudan. Je suis sincèrement convaincu que c'est une proposition bénéfique pour tous et qui présente un vif contraste avec la situation actuelle où les deux parties sont perdantes.

J'aimerais conclure par une métaphore qu'un ancien des Ngok Dinka m'a dite et que je cite souvent. Il m'a dit qu'Abyei était comme l'œil, qui est très petit mais qui voit beaucoup. J'inverse à présent cette métaphore en disant que même si Abyei est petit, les yeux du monde sont tournés sur sa sécurité et son bien-être général. Je pense que ceci est un changement majeur par rapport aux souffrances précédentes subies dans l'isolement. J'espère que cette dynamique positive pourra se maintenir et qu'Abyei ne retombera pas dans l'abysse des tragédies du passé. La réalisation de cet espoir est essentiellement entre les mains du Conseil de sécurité et de ses partenaires africains.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10.35 heures.